

VISA DE TOURNAGE (FILM)

Version: 17/06/2022

Merci de noter que désormais, que vous soyez acteur, technicien, producteur, réalisateur et tout autre accompagnant, pour tout tournage à but commercial en Inde (reality tv, publicité, film....), il vous fait faire une demande de visa de tournage.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UN VISA DE TOURNAGE

- 1 **Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)**
- 2 **Une photocopie de la page de données du passeport**
- 3 **Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site internet**
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux
- 4 **Deux exemplaires du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien**
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2
- 5 **Une lettre de votre employeur spécifiant la raison exacte de votre séjour et les dates de début et fin de votre mission. Cette lettre doit être sur papier entête et rédigée en anglais.**
- 6 **Lettre d'autorisation du ministère de l'information et de la diffusion en Inde (ministry of broadcasting and information)**
- 7 **Documents additionnels en fonction de votre cas**

LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Si vous êtes d'origine indienne (Né indien) et avez eu un passeport indien dans le passé, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre « Surrender Certificate » (Si vous ne l'avez pas, merci de vous rendre sur notre site internet pour plus de détails)
- Une copie de votre passeport Indien annulé
- Un « Sworn Affidavit » (déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde

Si vous êtes d'origine indienne (Né en Inde) et avez obtenu une nationalité autre qu'indienne à la naissance, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre premier passeport (s'il a été émis en Inde)
- Une copie de votre certificat de nationalité spécifiant que vous avez obtenu votre nationalité actuelle pas filiation ou à la naissance. Votre adresse en Inde doit être précisée sur ce document.
- Un « Sworn Affidavit » (déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde

Si vous avez un passeport étranger ou une double nationalité :

- « Reference form » en fonction de votre nationalité actuelle
- Documents additionnels en fonction de votre nationalité actuelle ou passée, si applicable à votre situation. Tous les passeports valides en votre possession doivent être fournis lors du dépôt (même s'ils sont de même nationalité)
- « Reference form » en fonction de votre nationalité actuelle

Si vous avez un passeport français ou étranger et êtes d'origine pakistanaise :

- « Reference form » en fonction de votre origine
- Documents additionnels en fonction de votre origine si applicable.

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____